



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 11595

Texte de la question

M. Jean-Marie Rolland attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la désaffection des élèves pour les études scientifiques et la réalité actuelle de l'enseignement scientifique dans les établissements scolaires, tant du point de vue des horaires que de celui des programmes. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement compte prendre pour, d'une part, relancer l'intérêt pour les sciences auprès des élèves, dès l'école élémentaire notamment, et, d'autre part, adapter les programmes et la formation des enseignants afin de répondre au mieux aux besoins des jeunes eux-mêmes et, au-delà, à ceux de notre recherche, de notre industrie et de notre économie.

Texte de la réponse

La désaffection des jeunes pour les études scientifiques est une préoccupation du ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et du ministre délégué à l'enseignement scolaire. Lors de la prise de fonction du nouveau président de l'Académie des sciences, Etienne-Emile Beaulieu, le 14 janvier 2003, Luc Ferry a insisté sur la nécessité de valoriser la science et l'enseignement des sciences. Cette préoccupation a été au coeur de la réflexion qui a présidé à l'élaboration des nouveaux programmes de l'école élémentaire et du lycée. A l'école, les nouveaux programmes de l'enseignement des sciences et de la technologie entrent en vigueur cette année. Ces programmes reprennent les principes pédagogiques du plan de rénovation de l'enseignement des sciences et de la technologie lancé en juin 2000, plan inspiré de l'opération La main à la pâte, conduite par Georges Chaepak, prix Nobel. Il s'agit de développer le goût pour l'investigation et la recherche en articulant questionnement des élèves sur le monde et démarches actives. Un important effort de formation accompagne la mise en oeuvre de ces nouveaux programmes. Des documents d'application et d'accompagnement, des fiches-connaissances ont été diffusés à chaque enseignant. Des séminaires nationaux, regroupant cette année plus de 300 formateurs, sont organisés. Le concours externe de recrutement des professeurs des écoles prévoit maintenant, dans l'épreuve de sciences et technologie, la prise en compte des principes de la démarche scientifique dans ses dimensions d'observation, de réflexion et d'expérimentation. Au collège, les disciplines du pôle scientifique et technologique bénéficient d'un horaire élevé (de 3,5 heures à 4,5 heures pour les mathématiques, de 4,5 heures à 5,5 heures pour les sciences expérimentales et la technologie). Des travaux de relecture des programmes sont en cours : ils devront prendre en compte le renouveau de l'enseignement scientifique et technologique à l'école afin que les acquis en terme de contenus et de méthodes soient exploités et que l'approche expérimentale engagée à l'école soit affirmée. Les itinéraires de découverte mis en place au collège permettent également de développer la démarche expérimentale avec des groupes à effectifs réduits. Au lycée, les programmes des disciplines scientifiques ont été rénovés avec le souci de les rendre plus attractifs, ils mettent l'accent sur le développement des capacités expérimentales. La direction de l'enseignement scolaire a soutenu la mise en oeuvre de ces nouveaux programmes par la diffusion de documents d'accompagnement et par l'organisation de journées académiques d'information destinées aux cadres pédagogiques et aux formateurs. En classe de seconde générale et technologique, les sciences expérimentales, dont une part importante de l'horaire est consacrée aux travaux pratiques, et les mathématiques

sont des enseignements communs à tous les élèves. Afin d'améliorer l'orientation vers les voies scientifique et technologique, ont été développés des enseignements de détermination à caractère scientifique et technologique comme « Initiation aux sciences de l'ingénieur », « Mesures physiques et informatique », « Informatique et systèmes de production ». Ils permettent aux élèves de découvrir, avant de s'y engager, les formations spécifiques de la voie qui les attire. Les chefs d'établissement ont été invités à développer ces formations en renforçant l'information des élèves sur leurs contenus. En terminale scientifique, l'horaire et les coefficients des sciences expérimentales ont été augmentés. Dans le contexte d'une société qui ne donne pas toujours de la science et du progrès scientifique des éléments de motivation suffisants en faveur de telles études, les efforts accomplis par l'école pour redonner aux jeunes le goût des études scientifiques sont très importants.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Rolland](#)

Circonscription : Yonne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11595

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2003, page 958

Réponse publiée le : 5 mai 2003, page 3541